

état civil, absence d'acte de mariage et filiation

Par **sed**, le **25/10/2007** à **17:12**

Est ce qu'en l'absence d'acte de mariage et malgré l'existence d'un acte de naissance portant la filiation à l'égard des deux parents (noms et prénoms, dates et lieux de naissance, professions et adresse), la filiation à l'égard de la mère peut être mise en cause par la justice ?

merci